



## Protocole Darmanin 2022-2027 : Des millions pour des milliers... Et autant de policiers floués !

En annexe à la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), M. le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin annonce un plan de près de 800 millions d'euros pour les policiers. Derrière la grande pompe, il y a beaucoup de petites manœuvres où encore une fois les personnels sont victimes. À l'heure où la mission garde-frontière détache dans l'exercice de leurs fonctions une moitié des agents des Douanes de la branche Surveillance, depuis le ministère des Finances vers le ministère de l'Intérieur, le syndicat SOLIDAIRES Douanes tient à rétablir quelques vérités.



### Quantitativement : une moyenne de 88 € bruts (imposables) par policier !

#### Enveloppe globale : 150 millions €/an

Le plan annoncé est de 773 millions d'euros.

C'est un plan quinquennal, sur la période 2022-2027. Cela signifie que par an, l'enveloppe globale annuelle n'est plus que de 154,6 millions d'euros.

#### Enveloppe par agent : 88€ bruts/mois !

Effectifs : La Direction générale de la Police nationale (DGPN) compte 145 000 effectifs.

Enveloppe/an/agent : l'enveloppe moyenne sera de 1066 €/an/policier (154 600 000 € divisés par 145 000).

Enveloppe/mois/agent : Ce qui fait en moyenne 88 € bruts (imposables) par mois (1066 € divisés par 12).

#### Et ça peut être encore moins : cf la précédente enveloppe !

Le précédent plan pluriannuel, pour la sécurité publique, avait été annoncé en 2016 par le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve. Or le budget annoncé au départ (900 millions) a été révisé à la baisse, faute de financement.



### Qualitativement : le commun des policiers va percevoir beaucoup moins ! !

#### Pour le commun : une 10<sup>ème</sup> d'€/mois !

OPJ → +16,67 € : La prime des officiers de Police judiciaire (OPJ) va être abondée de 200 €/an, passant d'un montant de 1300 €/an à 1500 €/an. Soit un abondement de 16,67 €/mois...

Adjoints → +15 € : les policiers adjoints seront revalorisés de 15 € les 01/07/23 & 01/07/24.

CRS → +1€/jour mission : l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) sera revalorisée en 3 étapes (1€ au 01/01/23, 1€ au 01/01/25 et 1 € au 01/01/27).

#### Indemnité de nuit : pour une minorité !

L'indemnité de travail de nuit revalorisée ne concernera qu'une minorité de personnels puisque les brigades de police ont des régimes de travail différenciés : diurne / nocturne (les « nuiteux »).

Et la grande majorité a un régime de travail diurne.

#### Les cadres supérieurs, nettement choyés !

Nombre A+ en hausse : Le taux d'encadrement sera augmenté.

Indemnités spécifiques : L'indemnité logement sera expérimentée pour certains postes de commissaire difficiles à pourvoir.



### Des contreparties perfides qui annulent les bénéfices potentiels de ce plan ! ! !

#### Les mutations seront rigidifiées !

Les mutations seront freinées pour gérer la pénurie d'effectifs :

« la mobilité doit être organisée et ne pas désorganiser l'activité des services. C'est la raison pour laquelle un plafond de départs sera instauré pour les services sous tension en matière d'effectifs »<sup>1</sup>.

#### Gratuité des transports fortement restrictive : si armés, et sur train SNCF national uniquement !

Le dispositif *Voyager et Protéger* réaffirmé pour 2023 permettra aux policiers de prendre le train gratuitement, seulement sur les lignes nationales de la SNCF et en contrepartie d'une obligation de se présenter au chef de bord et de porter son arme individuelle : « *gratuité [...] accompagnée bien entendu d'une contribution à la sécurisation des transports* ».

Bref du travail non comptabilisé dans les heures de service et bénévole, en remplacement d'effectifs de contrôleurs !

Une vraie gratuité doit reprendre la logique de la disponibilité, appliquée d'ores et déjà aux militaires bénéficiant d'une réduction de 75% du prix du billet<sup>2</sup>.

#### Hausse du temps de travail & baisse de la « bonification » / compensation retraite !

Dans le même temps, le ministre acte le 02/03 « l'ouverture d'une discussion sur l'augmentation du temps de travail, afin d'accroître la présence sur la voie publique, à articuler avec la future réforme des retraites » !

**Au ministère des Finances comme au ministère de l'Intérieur, les annonces sont grandiloquentes.**

Le mirage de ces mesures doit donc être bien pris en compte par celles et ceux qui pensent qu'être garde-frontière est l'avenir de la Surveillance.

**La réalité, c'est que les vraies avancées sont conquises par la lutte, dont ce 10 mars en Douanes !**

Paris, le lundi 7 mars 2022

1 Communiqué de presse du ministre de l'Intérieur du 02/03/2022 :

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués/protocole-unanime-pour-modernisation-des-ressources-humaines-de-police>

2 Cf notre communiqué *Oui à la gratuité, non au bonneteau !* (07/09/2021) : [www.solidaires-douanes.org/Gratuite-transports-en-commun](http://www.solidaires-douanes.org/Gratuite-transports-en-commun)

